

**Compte-rendu de la réunion de Conseil Communautaire  
Jeudi 15 octobre 2020  
Vitry-la-Ville**

Titulaires présents : Gérard ACOSTA, Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BODIN, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Marc DEFORGE, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Hubert FERRAND, Daniel HERBILLON, Etienne HERISSANT, Michel JACQUET, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, William MATHIEU, Freddy MELLET, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Jean-Marie ROSSIGNON, Alain SIMONET, Murielle STEPHAN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Etaient représentés : Anne BRAZE par Milène ADNET (pouvoir), Raphaël LEONE par Alain SIMONET (pouvoir), Céline ROBERT par Audrey RAFFORT (suppléant), Jérôme ROUSSINET par Martine MENISSIER (suppléante), René SCHULLER par Françoise DROUIN (pouvoir).

Absents : Julien VALENTIN (excusé).

Soit 43 votants.

Suppléants présents : Bénédicte FAILLON, Laura LOTT, Bernard MAHOUT, Claudy MATHIEU, Dominique MATHIEU, Martine MENISSIER, Danièle MICHEL, Gilles NOIZET, Franck PIERRARD, Emmanuel PLANÇON, Daniel PONSIGNON, Audrey RAFFORT, Evelyne VALENTIN.

Suppléants absents : Damien GALLOIS, Alain GOBILLARD (excusé), Romain HERBILLON, Philippe HINCELIN, Delphine KARL (excusée), Julien MAS, Dominique MILLON, Hubert PASCAL, Audrey SCHULLER (excusée), Sabine STIEVENART.

Secrétaire de séance : M. Eric PIGNY.

Monsieur Julien VALENTIN, Président, étant excusé, la séance sera présidée par M. Pascal VANSANTBERGHE, 1<sup>er</sup> vice-président.

**Approbation du procès-verbal de la dernière réunion.**

**I) SOCIAL**

**1. Présentation du dispositif CAF Convention Territoriale Globale (CTG)**

Présentation d'un PowerPoint sur un dispositif CAF : Convention territoriale globale (CTG) par Mme Juliette SERRE, Responsable chargée de conseil et développement en action sociale.

La Communauté de Communes a un contrat enfance jeunesse depuis une quinzaine d'années et propose d'étudier le dispositif : Convention Territoriale Globale qui est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Il comprend, entre autres :

- La définition du plan d'actions sur une période pluriannuelle de quatre ans
- Le pilotage et le suivi
- L'évaluation des actions mises en œuvre

Il peut concerner la jeunesse, le handicap, le lien social jeunesse, l'intergénérationnel, la mobilité, l'accès aux droits et l'illectronisme ....

Ce contrat pourrait apporter des subventions de fonctionnement pour l'accueil de loisirs et le périscolaire (70 000 €), une ingénierie de projet.

L'analyse des besoins sociaux pour la création d'un CIAS serait cofinancé par la CAF. Pour cela, il faut constituer un diagnostic partagé du territoire.

**2. Débats**

Demande d'autorisation de poursuivre l'action et d'établir un diagnostic du territoire : contre 0 abstention 0.

Un questionnaire local sera adressé à chaque maire. Un comité de pilotage et des groupes de travail seront créés pour continuer la réflexion sur ce projet.

## **II) URBANISME**

### **3. Présentation du guide méthodologique sur la démarche PLUI**

- M. Citerne directeur de l'Agence d'Urbanisme et de développement du Pays de Châlons
- Mme Saro chargée d'études
- Phase 1 : phase de lancement pour « l'identification des besoins et des ressources afin d'organiser les modalités de travail pour l'élaboration du PLUI.
- Phase 2 Elaboration du PLUI « le diagnostic » diagnostic partagé pour identifier l'ensemble des ressources et des besoins et construire une vision commune du territoire et de ses priorités.

### **4. Présentation de la démarche auprès des communes**

Un questionnaire sera envoyé dans chaque commune.

Présentation du guide méthodologique qui sera diffusé à tous les conseillers communaux de la CCMC. Un questionnaire sera envoyé dans chaque commune. L'AUDC et un membre de la commission urbanisme rencontreront chaque mairie soient 28 réunions d'ici la fin du mois de février 2021.

La durée de la mise en place du PLUI sera de 4 années. Il faudra une année supplémentaire pour l'analyse des services de l'état et de l'enquête publique.

### **5. Adoption de la convention cadre pluri annuelle modifiée (CCMC-AUDC)**

Monsieur Pascal VANSANTBERGHE informe l'assemblée qu'une modification a été apportée à la première convention cadre qui avait été faite. Il demande à l'assemblée de valider cette modification

Vote du conseil communautaire : **unanimité.**

### **6. Présentation du logiciel d'instruction du droit des sols « Géographix » et de son déploiement dans les 23 communes**

Ce logiciel va être installé dans toutes les mairies qui ont une carte communale ou un PLU. Il permettra un gain de temps pour la transmission des documents d'urbanisme. Il est en phase de test à la mairie de Courtisols par Mme Pascale NEMBRINI. Trois groupes de travail pour les secrétaires de mairie et les maires sont constitués pour le déploiement de ce logiciel.

## **III) OPAH**

### **7. Discussion sur la reconduction de l'opération**

L'OPAH est une opération portée par la communauté de communes pour l'amélioration de l'habitat qui arrive en fin de contrat. Cette opération est financée à 50 % par la Région Grand Est. 116 logements ont été réhabilités. Il a un coût annuel de 4.71 € par habitant pour la communauté.

L'assemblée donne son accord de principe pour poursuivre l'opération.

## **IV) FINANCES**

### **8. Annulation de titres sur exercice antérieur**

Sur le budget annexe du SPANC :

- une facture a été émise au nom d'une société qui n'existe plus (490.36 € TTC),
- une facture a été émise à tort pour une prestation gratuite (55.00 € TTC).

Vote du conseil communautaire : **unanimité.**

### **9. Dégrèvement sur facture d'eau**

Dégrèvement d'une facture d'eau de l'aérodrome d'Ecury-sur-Cooles d'un montant de 10 314.07 € ramenée à 5 156.03 € à la suite d'une fuite de 8 172 m<sup>3</sup> : 50 % de la somme pour la CCMC et 50 % pour la commune d'Ecury-sur-Cooles ou l'aérodrome, charge à eux de s'organiser.

Vote du conseil communautaire : **27 voix pour, 9 voix contre et 7 abstentions.**

## 10. Décision modificative – Budget eau régie

Les travaux du château d'eau sont plus élevés que prévus au budget : 49 271 € au lieu de 40 000 €.

Validation de devis pour l'installation d'un BY PASS et l'automatisation de la javellisation : 7 065 € environ.

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
Article	Montant
21-21561	16 340,00 €

Réduction du suréquilibre de la section d'investissement.

Une remarque est faite sur le non-engagement de la commune de Pogny de n'avoir pas augmenté le tarif de l'eau.

Vote du conseil communautaire : 42 voix pour, 1 abstention.

## 11. Décision modificative – Budget principal

Prévision du FPIC pas assez élevée : 40 463 € au lieu de 281 022 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
Article	Montant
014-739223	240 600,00 €

Réduction du suréquilibre de fonctionnement.

Vote du conseil communautaire : 42 voix pour, 1 voix contre.

## V) EAU

### 12. Abrogation de la déclaration d'utilité publique du puits et château d'eau de Togny-aux-Boeufs

Monsieur Michel JACQUET étant personnellement concerné par le sujet ne prends pas part au débat ni au vote.

Monsieur Pascal VANSANTBERGHE informe l'assemblée que le captage AEP de la commune de Togny-aux-Bœufs (0189X0003) actuellement abandonné est toujours protégé par la procédure de définition des périmètres de protection. Le forage est situé au lieudit les « NAU TOULOUSE » section ZE parcelle N° 27.

A cet effet l'arrêté préfectoral détaillant les servitudes reste applicable et s'impose aux différents documents d'urbanisme.

Entendu que :

- La compétence eau est du ressort de la communauté de commune.
- La commune de Togny-aux-Bœufs est desservie en eau potable par le puits de Coupetz.

La communauté de commune propose à l'assemblée communautaire :

- De rendre le puits à la commune de Togny-aux-Bœufs.
- D'abandonner définitivement le puits et de lancer la procédure d'abrogation avec la commune de Togny-aux-Bœufs qui aura à charge de préciser le devenir de ce captage (rebouchage selon les règles, utilisation autre qu'eau potable, irrigation etc.) dans tous les cas ce forage devra être déconnecté du réseau d'eau potable.

Par conséquent le château d'eau sera également remis à disposition de la commune de Togny-aux-Bœufs, libre à elle de décider de son devenir.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

## VI) PERISCOLAIRE

### 13. Compte rendu réunion commission

Mme Catherine PUJOL informe l'assemblée qu'un groupe de travail sur l'ENT (Environnement Numérique de Travail) est créé pour réfléchir aux différents logiciels proposés : un questionnaire sera envoyé à l'intention des équipes pédagogique et des délégués de parents d'élèves de chaque école.

D'autre part, en ce qui concerne les demandes de dérogation des communes : la commission va revoir le règlement pour essayer de l'assouplir.

#### **14. Tarifs périscolaires**

Madame Catherine PUJOL informe l'assemblée qu'il existe actuellement 3 tarifs différents pour les prestations périscolaires dans notre communauté de communes pour des prestations équivalentes depuis 2016. La commission va étudier l'uniformisation des tarifs pour permettre une égalité des tarifs pour chaque famille de la collectivité.

D'autre part, elle informe l'assemblée que l'association AT d'A COOLA souhaite que la communauté de communes reprenne l'organisation des animations des mercredis et des petites vacances scolaires à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Elle propose à l'assemblée de voter les tarifs qui seront alors applicables à compter de cette date et de maintenir ceux appliqués jusqu'à présent par l'association (11 € par jour et 5 € par repas).

Vote du conseil communautaire : 42 voix pour, 1 abstention.

#### **VII) COMMISSIONS**

##### **15. Commission sociale : ajout d'un membre**

Mme Martine MALVAUX LAGILLE conseillère municipale de la commune de Poix souhaite rejoindre la commission.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

#### **VII) QUESTIONS DIVERSES**

Information d'un Maire qui doit enquêter sur la non-scolarisation d'une famille.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.